

Propriétaire-Gérant ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS:

Rebais-Tourcoing: Trois mois. 13.50 Six mois. 26.00 Un an. 50.00

Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne, Ardennes, etc. 15 fr. La France et l'Étranger, les frais de poste en sus. Le prix des Abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue, jusqu'à réception d'avis contraire.

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le JOURNAL DE ROUBAIX est désigné pour la publication des ANNONCES LÉGALES et JUDICIAIRES

Propriétaire-Gérant ALFRED REBOUX

INSERTIONS:

Annonces: la ligne. 25 c. Réclames: 30 c. Faits divers: 50 c. On peut traiter à forfait pour les abonnements d'annonces.

Les abonnements et les annonces sont reçus à Roubaix, au bureau du journal, à Lille, chez M. QUARRÉ, libraire, Grande-Place; à Paris, chez MM. HAVAS, LAFITTE et Co., 4, rue Notre-Dame-des-Victoires, (place de la Bourse); à Bruxelles, à l'Office de Publicité.

BOURSE DE PARIS DU 19 MARS

Cours à terme de 1 h. 08, communiqués par MM. A. MAHIE et H. BLUN, 60, rue Richelieu, Paris.

Table with columns: VALEURS, Cours du jour, Cours précéd. Rows include 3 0/0 amortissable, Act. Nord d'Espagne, Act. Gaz, etc.

Ces cours sont affichés chaque jour, vers 1 h. 1/2, chez MM. A. MAHIE et H. BLUN, 278, rue du Collège, à Roubaix.

Table with columns: BOURSE DE PARIS (Service gouvernemental), 19 MARS, 18 MARS. Rows include 3 0/0, 3 0/0 amortissable, 4 1/2 0/0, etc.

Table with columns: Service particulier, 19 MARS, 18 MARS. Rows include Act. Banque de France, Société générale, etc.

DEPÊCHES COMMERCIALES New-York, 19 mars. Change sur Londres, 4.85 00, change sur Paris, 5.15 50; 100. Café good fair, (la livre) 13.14, 13.12. Café good cargoes, (la livre) 13.14, 13.12.

DEPÊCHES DE MM. SCHLAGDENHAUFEN et Co. représentés à Roubaix par M. Bulteau-Grymonprez:

Havre, 19 mars. Ventes 1,300 b. Marché haussant. Liverpool, 19 mars. Ventes 10,000 b. Marché fort. New-York, 19 mars. Recettes 27,000 b. New-Orléans low middling 71 1/2. Savannah 68 1/2.

ROUBAIX, 19 MARS.

BULLETIN DU JOUR

Un journal centre-gauche, le Constitutionnel, disait avec raison, avant-hier, que les projets de lois déposés samedi sur le bureau de la Chambre, par le ministre de l'instruction publique sont « le plus gros et le plus grave événement qui se soit produit depuis la Commune. » C'est vrai! Ces projets constituent la première attaque officielle contre la liberté des consciences; c'est le prélude de la guerre à outrance que nous allons avoir à soutenir pour

défendre les droits imprescriptibles des pères de famille, pour défendre nos enfants contre l'enseignement qu'on veut nous imposer, que nous repoussons et que nous repousserons toujours, ET PAR TOUTS LES MOYENS.

La date du 15 mars 1879 a ouvert une période de luttes et d'agitation comme on n'en aura point vu depuis longtemps dans ce pays. Ces luttes et cette agitation ne prendront fin que lorsque la liberté d'enseignement à tous les degrés ne sera plus menacée.

Et par liberté d'enseignement, nous entendons le droit absolu pour le père de famille de choisir pour ses enfants les établissements d'instruction et les maîtres qui lui conviennent.

Nous voulons, en outre, que les établissements et les professeurs libres, catholiques, juifs, protestants, soient traités par les lois sur le pied de la plus complète égalité avec les établissements et les professeurs de l'Etat; nous ne voulons point que sous prétexte qu'ils portent l'habit plutôt que tel autre, qu'ils appartiennent à telle ou telle association religieuse, des professeurs brevetés ou diplômés, soient écartés de l'enseignement.

Nous voulons enfin trouver dans les commissions d'examen des garanties suffisantes d'indépendance et d'impartialité.

Or, le projet de loi déposé samedi par M. Jules Ferry porte une atteinte directe à ces principes dont on ne saurait contester la stricte équité. On annonce que bientôt d'autres propositions émanant du ministère viendront aggraver et accentuer encore l'oppression qu'on veut faire peser sur nous. Le ministre et un membre autorisé de la gauche, M. Paul Bert, ont déclaré lundi que le but poursuivi était celui-ci: la suppression complète de l'enseignement congréganiste, à tous les degrés.

Voilà l'œuvre que nous avons dénoncée le premier jour comme une œuvre d'iniquité et de despotisme. Que le ministre et nos adversaires ne s'y trompent point, les conservateurs français ont pu, dans les questions d'ordre purement politique, dans les questions de forme gouvernementale, se montrer faibles, incertains, divisés; il n'en sera pas ainsi dans la lutte qui s'engage et qui sera implacable, sans merci. Beaucoup ont pu croire qu'on exagérât les projets du radicalisme, ils ont pu espérer qu'on n'oserait pas imposer à la France des lois odieuses imitées des lois de M. de Bismarck. Ils sont aujourd'hui en face de la réalité et ils vont puiser dans le sentiment du danger commun l'union, le courage, la volonté, la discipline qui leur ont trop souvent manqué. Les monarchistes de toutes nuances donneront la main aux républicains honnêtes et vraiment libéraux, car il ne s'agit plus de savoir si la République sera ou ne sera pas; il s'agit de savoir si le Droit et la Justice, la Liberté et l'Égalité régneront encore en France ou s'ils en seront bannis. Toutes les âmes honnêtes, tous les cœurs patriotes ont déjà répondu et, quoi que fassent nos législateurs actuels, nous pouvons proclamer, dès aujourd'hui, que la Victoire décisive nous appartient.

Voici les réflexions que consacre le Constitutionnel, journal républicain, au projet de loi Ferry contre la liberté de l'enseignement:

« La loi projetée est un ukase. Jamais aucun projet de loi ne fut plus durement limitatif des droits du père

de famille, que le projet de loi Ferry. Nous ne savons pas pourquoi, par une sorte de timide euphémisme, il s'intitule projet sur l'enseignement supérieur; il atteint tous les ordres d'enseignement.

« Il tend à asservir au seul enseignement de l'Etat toute la jeunesse française; or, à cette heure, il y a plus de la moitié de la jeunesse française qui évite et élude l'enseignement de l'Etat.

« On voit par là, ou mesure par la l'étendue de l'entreprise méditée contre la liberté. Si notre mémoire ne nous trompe, 70,000 enfants ou adolescents, appartenant à la classe moyenne ou bourgeoise, suivent les cours de l'Etat; 17,000 suivent des cours ecclésiastiques. Le projet de loi blesse, outrage, souille cette dernière moitié de la France.

« Il ne faut point s'y tromper: le projet, en apparence technique, de M. Jules Ferry, est le plus gros et le plus grave événement qui se soit produit depuis la Commune.

« Nous l'étudierons avec conscience, patience et gravité. Dès aujourd'hui, sans prétendre engager la discussion sur les détails, nous ferons remarquer à M. le ministre de l'instruction publique que les subalternes qui ont été admis à collaborer à la rédaction de sa loi, ont fait preuve d'une ignorance lourde de choses qui sont connues de tout le monde excepté d'eux, paraît-il.

« Un exemple: le titre d'agrégé n'est pas un grade; ce titre n'est point délivré par une faculté de l'Etat, mais par une commission spéciale, formée par le ministre et selon son bon plaisir.

« A plus tard l'examen minutieux de cette formidable machine de guerre, braquée contre la liberté, telle qu'elle fut, de tout temps, entendue par les intelligences bien faites et saines.

« On lit dans l'Union: « Il importait, nous disait-on, de restituer à l'Etat la collation des grades. Est-ce que l'Etat ne possédait plus ce droit? N'est-ce pas lui qui, sous l'empire de la loi du 12 juillet 1875, conféraient les grades? Il y avait des jurys mixtes, mais les professeurs libres, tout en participant au droit d'examen, laissaient l'Etat dans son privilège. Depuis que la loi sur l'enseignement supérieur est en vigueur, jamais les grades n'ont été conférés par les Universités libres. La restitution dont on parle n'est qu'un mensonge de plus. Prétendant-est que la combinaison des jurys mixtes faisait perdre de leur force aux examens? Mais au ministère de l'instruction publique on sait bien que les professeurs libres se montraient plus sévères que les professeurs de l'Etat, et l'on ignore pas aussi que les rapports entre les deux catégories de professeurs sont restés toujours empreints d'estime mutuelle et de parfaite courtoisie.

« Tout prétexte d'agression manque dans cette odieuse guerre qui nous est faite. Nous avons marché paisiblement et simplement sous la protection de la loi, n'épargnant ni peine ni sacrifice, nous inspirant de l'amour de notre pays et des vraies conditions de son relèvement dans le monde. Nous avons eu confiance dans la loi qui, chez toutes les nations civilisées, sauvegarde les intérêts et garantit la sécurité. A trois ans de distance, la République nous aurait donné et nous aurait ravi un bien conquis par quarante années

de lutte. Il aurait suffi du passage de quelques athènes au pouvoir pour que la portion la plus respectable de la société française fût indignement dépourvue de ses droits les plus sacrés. On traiterait l'épiscopat comme des gens dont on ne tient aucun compte, et les pères de famille comme des Irlandais bons pour payer l'impôt, mais auxquels on ne doit rien. Ces choses-là ne se supportent plus.

« Quand le nouveau président de la République prit possession du pouvoir, il adressa à la France des paroles qui n'avaient prévu rien de pareil; il parlait d'apaisement, de respect de tous les droits, de justice pour tous. En permettant à son ministre de l'instruction publique de déposer de semblables projets de loi, il a oublié son propre langage et s'est donné un grave démenti.

« Nous examinerons prochainement les dispositions dirigées contre tout membre d'une congrégation religieuse non autorisée, et nous prouverons qu'elles ne sont pas soutenables. Nous verrons s'il est permis de mettre des Français hors la loi, uniquement parce qu'ils sont vêtus de telle ou telle manière et qu'ils obéissent à une règle. Il faut que cette façon de proscrire des enfants de la même patrie soit caractérisée au nom de la conscience, au nom du droit commun, au nom de la loyauté. — POLJOLAT.

LETTRE DE PARIS

(Correspondance particulière) Paris, 18 mars 1879.

Le projet de loi sur la création d'écoles normales primaires n'est qu'une partie du plan organisé par les républicains et les radicaux pour détruire l'enseignement catholique en France. M. Keller a donc eu raison de conclure par les paroles suivantes, l'éloquent

discours qu'il a prononcé, hier, contre le projet de loi de M. Paul Bert:

« Ce projet est une loi de combat c'est une loi de conquête et d'oppression; voilà pourquoi je la repousse de toutes mes forces.

« Les normaux eux-mêmes du Journal des Débats sont effrayés de l'audace de M. Jules Ferry contre la liberté de l'enseignement catholique. La fouille universitaire n'a pas encore discuté à fond les projets de loi de M. Jules Ferry, mais elle dit aujourd'hui:

« La liberté de l'enseignement supérieur n'est pas supprimée; non, mais l'enseignement congréganiste est mis dans l'impossibilité matérielle de vivre.

« Il faut s'attendre à ce que bien des personnes pensent qu'il y a dans les projets de M. le ministre de l'instruction publique certaines choses qui ne doivent être faites ni plus tard ni plus tôt. Le procès des ministres du 17 mai, si par malheur il avait eu lieu, aurait produit un terrible ébranlement dans les passions du pays; mais ce n'est rien en comparaison du trouble et de l'agitation non moins sérieux et beaucoup plus durables que produirait l'exécution complète des projets de M. Jules Ferry. Ceux qui connaissent la province savent certainement de notre avis.

« Le garde des sceaux doit adresser, très-prochainement à tous les procureurs-généraux une circulaire dans laquelle il invite ces magistrats à faire dresser deux tableaux statistiques comprenant: le premier, l'état actuel par année depuis 1871, des condamnations prononcées contre les instituteurs laïques pour crimes ou délits contre les moeurs; le second tableau destiné à enregistrer les condamnations encourues par des instituteurs congréganistes depuis la même époque et pour des faits de même nature.

« La mesure prise par M. Le Royer lui a été dictée par une invitation que lui avait adressée la commission de la Chambre des députés chargée d'examiner un projet de réorganisation de l'enseignement primaire.

« C'est aujourd'hui mardi que le ministre de la Justice doit déposer son projet de loi sur la réorganisation du Conseil d'Etat.

« Le projet porte de 22 à 30 le nombre des conseillers et propose la création d'une section de législation spécialement chargée d'assister le gouvernement dans la préparation des projets de loi.

« A la suite de cette réorganisation, les gauches prétendent exiger que l'on donne une nouvelle investiture aux conseillers actuels. Vous devinez aisément à quoi tend cette prétention. On annonce que M. Gresley va rendre à l'ex-intendant Brissey « tous ses droits et sa situation. »

« Il est bien malheureux pour Rossel qu'il soit mort!

« On lit dans la Révolution française:

« Nous apprenons qu'à Roanne, dans une réunion privée de plus de trois cents électeurs, il a été décidé à l'unanimité que l'on poserait, aux élections du 6 avril, la candidature du prisonnier de Clairvaux, d'Auguste Blanqui.

« Les citoyens qui ont pris l'initiative de cette candidature ont pensé qu'il appartenait au corps électoral de mettre la Chambre en demeure de se prononcer et de déclarer si, oui ou non, elle entend se faire ouvertement complice d'une détention illégale.

« Ils veulent empêcher cette monstrueuse iniquité: Blanqui moufiant en prison. »

« On prétend que les anciens ministres du 16 mai et du 23 novembre cherchent le moyen de saisir le conseil d'Etat de l'abus de pouvoir dont ils sont victimes. Si tel est le plan de ces Messieurs, le moyen s'offre tout naturellement à eux; il suffit de poursuivre pour excès ou abus de pouvoir le préfet de police qui a contre signé les affiches du vote de légitimité; imprimer ainsi le sceau administratif à un document qui, en le supposant même acceptable à son origine, à son point de départ, ne devait pas sortir du domaine législatif.

« Mais il y aurait quelque chose de bien plus topique encore: ce serait de traduire devant les tribunaux de droit commun tous les affluents qui ont prêté leur concours à cette œuvre inqualifiable. N'étant pas fonctionnaires, ces individus ne seraient couverts par aucune exception, nul arrêté de conflit ne pourrait être pris en leur faveur, et les tribunaux seraient forcément appelés à se prononcer. Or, il est bien à croire que ceux-ci traiteraient sévèrement les hommes qui ont osé infliger sans jugement une peine à des citoyens quelconques et, ce qui est plus fort, appliquer une peine accessoire (l'affichage), quand aucune peine principale n'était ni appliquée, ni encourue.

« Je reçois de l'honorable M. Boutoux, ancien directeur général des chemins de fer du sud de l'Autriche, président du comité de secours formé à Vienne, en 1870-71, pour venir en aide aux prisonniers français, avis qu'une souscription au profit des malheureux habitants de Szegedin est ouverte aux bureaux de l'Union générale, 9, rue d'Antin. Vous savez quel épouvantable désastre a frappé cette malheureuse ville; il appartenait à M. Boutoux plus qu'à tout autre de prendre l'initiative de ces secours que la France, en particulier la France catholique et monarchique, vaudra apporter aux loyaux et fidèles Hongrois. — DE SAINT-CHÉRON

Discours de M. Keller.

Nous croyons devoir reproduire d'après l'Officiel, le très-intéressant discours prononcé lundi, devant la Chambre, par le député de Belfort. Nous en recommandons la lecture à tous les hommes de bonne foi:

M. Keller. — Messieurs, en terminant son discours, M. le ministre de l'instruction publique vient, par ses déclarations, d'élargir le débat; la Chambre elle-même l'a suivi sur ce terrain par ses applaudissements.

« Je vous demande la permission, à mon tour, d'examiner l'établissement des écoles normales primaires, non pas au point de vue restreint du budget, mais dans ses rapports avec les questions de l'enseignement, questions qui figurent dans tous les programmes politiques, et qui nous préoccupent à un haut degré les uns et les autres. Très-bien! très-bien à droite. — Parlez! parlez! à gauche.

« Sur ce sujet, messieurs, je n'ai pas la prétention d'exprimer les mêmes opinions que la majorité de cette Chambre.

M. le comte de Maille. — Heureusement! Hires (droite).

M. le président. — N'interrompez pas! Vous n'avez chaque parole de l'orateur. M. Keller. — Je n'en ai qu'une seule, c'est de vous dire tout ce que je pense. En retour, je fais appel pour quelques instants à votre bienveillante attention. (Parlez! parlez!)

Feuilleton du Journal de Roubaix du 20 MARS.

IMMOLATION

PREMIÈRE PARTIE

Et le bonhomme passait; on n'entendait plus que ses sabots au loir. — Tu travailles encore, Rosette, disait un grand bédet qui passait par là? La jeune fille répondait en riant: — Toi, Jeannot, tu te reposes de la fatigue de ne rien faire. Le timbre de sa voix, qui portait loin dans le silence du soir, était gai et pur; on devinait que rien n'avait altéré le repos de cette charmante créature, et que pendant que son fiancé se livrait à mille folles pensées, elle avait pris la vie comme Dieu la donne, simple et laborieuse. Un fichu de mousseline croisé sous le menton couvrait ses cheveux blonds; les derniers rayons d'un soleil couchant donnaient à ses yeux bleus et très-doux un éclat inaccoutumé, ses joues avaient le fraîcheur de la fleur dont elle était si digne de porter le nom. Jamais la triple séduction de la jeunesse, de la santé et de la beauté ne s'était trouvée mieux unie. Ambroise la regardait à distance et s'enivrait de cette chère vue. — C'est ma fiancée, murmura-t-il, c'est ma compagne, qui osera l'arracher de mon cœur?

Il s'avança. Elle leva la tête, l'aperçut sans embarras, mais non sans plaisir, le saina d'un doux sourire. D'un tendre regard et l'engagea à s'asseoir à ses côtés sur le banc de pierre hospitalier. L'œil virginal de Rose ne décevait pas les agitations du cœur de l'ouvrier; calme et sereine de

pensées, elle commença à parler de l'événement de la veille qui servait de thème ce jour-là à toutes les causeries du village.

« Elle dit: — Tonnet est bien fière de ce que le plus joli des canotiers a dansé trois fois avec elle.

« Belle faveur, répondit ironiquement Ambroise, subitement réveillé dans sa jalousie, tu la lui enlèves peut-être?

« Méchant! reprit en riant la douce enfant, tu sais bien que j'ai refusé de danser avec ces messieurs.

« Parce que tu as eu peur de moi.

« Peur... répéta Rose avec un accent de dédain et de reproche, il donc! Ambroise, ce n'est pas le sentiment qui m'a guidée; je n'ai peur de personne.

« Si silence pénible s'établit. On n'entendait pendant un moment que le bruit des fuseaux s'agitant sous les doigts de la gentille dentelière. Ambroise était mécontent et malheureux. Il en voulait à sa fiancée de lui avoir réparé de la veille, elle y avait donc pensé... elle avait remarqué le visage des canotiers, puisqu'en parlant de l'un d'eux d'eux elle avait dit — le plus joli.

« Si j'étais l'amoureux de Tonnet, dit-il méchamment, je la planterais là avec son beau danseur.

« En parlant de la sorte, il obéissait autant à l'orgueil qu'à la jalousie, il voulait tout compter Rose à son tour; il voulait faire souffrir cette enfant qu'il adorait. Pourquoi? C'est que tout amour est mêlé d'égoïsme, égoïsme qui s'accroît dans l'égarément de la jalousie.

« Rose resta interdite. Un peu d'humeur parut sur son visage. Elle suspendit son travail, elle regarda Ambroise et céleste mouvement de colère tomba.

« Ne parle pas ainsi, dit-elle d'une voix tendre et presque émue. Tonnet aime Louis, son abandon la fait mourir de chagrin.

« Mourir de chagrin, murmura l'ouvrier avec un rire amer qui ne veuait pas du

contentement du cœur; ah! vous autres femmes, vous ne prenez pas les choses si au gros.

« Rose fut réellement blessée. Une larme de douleur vint à sa paupière, mais la fierté la sécha. Elle se leva, repoussa son métier et dit à son charpentier: — Je ne te reconnais pas, tu as l'esprit malade et méchant.

« Puis, sans ajouter un mot, sans rien écouter, sans un regard ni tendre, ni fâché, elle s'approcha de la fenêtre d'une voisine et lui demanda si elle voulait l'accompagner à l'église où elle allait faire sa prière du soir.

« Ce fut en vain que dans la semaine Ambroise chercha une occasion pour s'expliquer avec elle et effacer l'impression fâcheuse du dernier entretien; Rose mit de l'affectation à le fuir ou à s'entourer de ses compagnes pour éviter un tête-à-tête. De pit jeune fille le dira lecteur. Peut-être, Rose Mérot avait l'âme délicate autant que droite et élevée. Le moindre doute sur la franchise et l'honnêteté de ses sentiments devaient, en lui causant la première douleur de savoir, l'éveiller de cet abandon et de cette confiance candide qui la faisait aller de cœur et si heureuse. Elle aimait toujours Ambroise avec la même tendresse, elle ne l'aimait plus avec la même sécurité.

« La fiancée était à peine perceptible, ce n'était que le poids de la feuille de liège qui une nature délicate peut seule supporter.

« Le dimanche, elle fut au pré comme les autres. Coquette ou vengeance, elle était partie parée qu'à l'ordinaire. Ambroise en parut déçu; ce n'est pas pour moi qu'elle s'est faite si belle, se disait-il intérieurement. Elle ne voulait point danser; mais la plus jolie des canotiers ne la quitta pas de la soirée. Il ne cachait pas son admiration pour cette petite perle de campagne, non point qu'il avait bapissé notre héroïne. Elle acceptait ses compliments avec modestie et vraisemblablement avec ennui. Cependant, par un sentiment de malice un peu trop

féminine et qu'excecutent seulement les dix-huit ans de Rose, elle répondait avec bonne grâce en pensant qu'elle punissait Ambroise. Ce fut ainsi, par de misérables et petites choses que commença le malheur de leur vie. De pauvres traverses de caractère mal imprimés sont souvent la source de profonds chagrins. Le canotier, que ses camarades appelaient Benoît et qui les dominait par des avantages physiques incontestables, esprit de cette petite paysanne aussi gracieuse que jolies. Il l'entraîna d'honnêtes, il la servit au goûter, et bien sûr Rose, jusque-là sincèrement aimée, eut des rivaux et des envieuses parmi ses compagnes. Comme elle portait à sa bouche le dernier gâteau que venait de lui offrir Benoît, ses regards, qu'elle avait détournés jusque-là avec intention et apparente indifférence, se fixèrent sur Ambroise: elle le vit si pâle et si chancelant qu'elle se sentit trop vengée. Par un mouvement brusque, elle jeta la pâtisserie loin d'elle et fit quelques pas du côté de son fiancé, sans rien voir autre chose que cette maudite douleur qui lui brisait le cœur. Ambroise l'envoûpa d'un tel regard de mépris qu'elle n'osa lui parler. Elle resta là, cloûée sur le nos, sans s'apercevoir des adieux et du départ des étudiants qui disaient: — A dimanche.

« Ambroise avait bien souffert pendant cette soirée, en voyant l'empressement d'un étranger pour Rose et la facilité avec laquelle elle acceptait ses hommages. Il avait passé du mépris au désespoir avec la violence propre à un sentiment qui ne sait que haïr ou aimer. Pendant les quelques heures que dura cette épreuve, je crois qu'il en vint à désirer la mort de cette jeune fille, tant fut profonde la blessure qu'il reçut de sa coquetterie et l'angoisse qu'il était son cœur de perdre cette femme adorée.

« Quand ils remonterent au village, il ne lui offrit pas le bras. Elle avait beau tourner vers lui des yeux suppliants et qui disaient tendrement: Je t'aime! il n'y ré-

pondait que par des regards farouches. Peut-être y avait-il dans son cœur des voies intimes qui l'engageaient à pardonner, — car la passion est pleine de contradictions, — mais il ne voulut pas les écouter, ou du moins il ne leur céda pas.

« Ce fut au tour de Rose de passer une nuit dans les larmes. Elle venait de jouer avec son bonheur et de lui faire une blessure mortelle. La confiance altérée ne renait jamais entière. Chaque apparence de faiblesse devient une occasion d'inquiétudes et de doutes. Pour un enfantillage, pour satisfaire un mouvement de dépit et de vanité, Rose venait de compromettre son avenir, d'exciter la jalousie d'Ambroise, de perdre un peu de son estime. Ses regrets étaient profonds et sincères.

« Oh! mon Dieu, disait-elle avec repentir, comme un seul pas hors de la bonne voie, peut avoir de terribles conséquences.

« Elle n'essaya pas de se faire illusion sur ses torts. Elle aimait mieux les reconnaître et les avouer.

« Dès le lendemain, elle courut chez Ambroise. Lui aussi avait réfléchi. Le calme de la raison était rentré dans sa poitrine éteinte; tant que Rose il désirait faire l'accord et reprendre ses droits de conseiller et d'ami auprès de cette pauvre enfant qui, par honneur et ignorance du danger, s'était exposée la veille. Il était donc disposé à l'indulgence et à l'oubli quand elle accourut gémueusement, la main tendue et les yeux humides, lui dire: pardonne-moi.

« Nous avons été comme deux enfants, répondit Ambroise avec émotion, et nous nous sommes souvenus mutuellement rendus bien malheureux. Il ne faut pas jouer avec les sentiments sérieux; les blessures sont trop profondes. Oubliions réciproquement nos torts, tu sais que je donnerais ma vie pour te rendre heureuse.

« Que tu es bon, mon Ambroise! et moi qui t'accusais... Oh! je réparerai bien ma faute, sois en sûr; je n'irai plus jamais au pré.

« Le cœur de l'ouvrier bondit de joie dans sa poitrine; ce sacrifice, il n'eût jamais osé le demander, et cependant il sentait bien que tout le repos de sa vie y était attaché. Il répondit donc faiblement: — Mais, ma petite Rose, cela t'ennuiera bien? — Tu badines, dit-elle en riant, l'ennui et moi tous ne nous connaissons pas; s'il osait se présenter, je le chasserais avec des chansons. Et puis, je serai si heureuse de faire ce que tu veux.

« Ambroise la remercia d'un regard attendri, et les chagrins furent oubliés. On parla plus que d'avenir, d'union éternelle, mais certaine, du petit ménage, où l'absence viendrait par l'ordre et le travail. Les temps qu'ils pouvaient rester assés tous deux, ils se promettaient de se consacrer à l'éducation de leur enfant, et de lui donner une instruction qui ne fût pas seulement utile, mais qui fût encore une préparation à la vie. — Tu es sûr, dit-elle en riant, que tu n'as rien de mieux à me proposer? — Non, dit-il, rien de mieux que de te rendre heureuse. — Que tu es bon, mon Ambroise! et moi qui t'accusais... Oh! je réparerai bien

A suivre.